

**3ème Tremplin Musical**  
**Festi'Céou du 21 juin 2025**  
**Règlement**

**Conditions de participation :**

- Ce tremplin est ouvert aux auteurs compositeurs interprètes domiciliés dans le Lot.
- Les candidats doivent être amateurs ou en voie de professionnalisation. Pas de signature avec un label ou un producteur.

**Retrait et dépôt des dossiers :**

- Les dossiers de candidatures sont à télécharger sur le site : [www.festivalceou.com](http://www.festivalceou.com) ou à demander par mail à [festiceou@gmail.com](mailto:festiceou@gmail.com)
- La date de clôture des inscriptions est fixée au 30 avril 2025.
- Les candidatures doivent être envoyées par voie électronique à : [festiceou@gmail.com](mailto:festiceou@gmail.com)

**Participation au tremplin :**

- La durée du set doit être de 20 mn.
- Le set doit comprendre des compositions originales du groupe ou de l'artiste et peut inclure au maximum une reprise.
- La finale du tremplin se déroulera le 21 juin 2025 en après midi, à Concorès dans le Lot. Les candidats s'engagent à être disponibles à cette date et à la date du 10 août pour le gagnant.

**Sélection :**

- Seront étudiées les candidatures complètes :
  - fiche d'inscription
  - 3 morceaux originaux enregistrés via mail ou Wetransfer
  - 1 extrait vidéo (même amateur)
- Un jury, constitué de professionnels et de passionnés, sélectionnera sur écoute 4 groupes ou artistes pour la phase finale.
- La sélection sera annoncée mi mai 2025
- Les critères de sélection seront :
  - Respect du règlement : auteur compositeur interprète, domicilié dans le Lot
  - La qualité artistique du projet (voix, composition, interprétation)\*

**Finale :**

- Le tremplin se déroulera le 21 juin 2025 à 15h, à la salle des fêtes de Concorès dans le Lot
- Un jury, constitué de professionnels (composé d'Alain Navarro directeur de Pause Guitare, Adrien Rodriguez, artiste, Damien du Tiers Lieu Savy, un représentant d'Ulysse Production, Patrick Arpaillange de Concert Pro Audio et l'équipe de programmation de Festi 'Céou)\*, sélectionnera le finaliste parmi les candidats retenus aux présélections.
- Les critères de sélection seront :
  - Respect du règlement : auteur compositeur interprète, domicilié dans le Lot
  - La qualité musicale du projet (voix, composition, accompagnement, interprétation)

- La qualité de la prestation scénique

**Prix :**

- Prix pour l'artiste ou le groupe gagnant :
  - Une programmation à Festi'ValCéou le 10 août 2025
  - L'enregistrement de deux titres en studio
- Un coup de cœur du public sera également décerné.
  - Prix l'enregistrement de deux titres en studio

*\*La qualité technique de la vidéo ne sera pas pénalisante*

*\*\* La composition du jury professionnel n'est pas contractuelle et peut être modifiée selon les disponibilités des participants*